



ACTE D'ENGAGEMENT (A.E.)

MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES & TECHNIQUES DES BATIMENTS DE LA VILLE DE PONT A MARCQ

POUVOIR ADJUDICATEUR : **MAIRIE DE PONT A MARCQ**
Place du Bicentenaire
59710 PONT A MARCQ
Tél : 03 20 84 80 80 Fax 03 20 84 84 10

INGENIERIE & CONSEILS : **BUREAU D'ETUDES MICHEL DELCOURT**
37, RUE DE LA GUINGUETTE
59260 HELLEMMES
TEL : 06.85.36.01.65

Appel d'offres ouvert européen en application des articles 66 à 68 du
Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics



SOMMAIRE

<u>IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC</u>	3
ARTICLE I - OBJET DU MARCHE	4
ARTICLE II - CONTRACTANT	5
ARTICLE III - PRIX	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
III-1 MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS DU MARCHE DE BASE (ANNEXE 1 AE) :	6
III-1-1 P1 - Prestation de fourniture de combustible	6
III-1-2 P2 - Prestations de maintenance	6
III-1-3 P3 - Prestations de Garantie Totale	7
III-2 PARAMETRE APPLIQUE AU COMPTE P3/2	7
ARTICLE IV - DELAI	8
ARTICLE V - PAIEMENTS	8
ARTICLE VI - AVANCE	9
ARTICLE VII – NOMENCLATURE	9
ANNEXES 1 A 4 : DECOMPOSITION DES PRESTATIONS PAR BATIMENTS	10
ANNEXE 5 : PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT P3/2	10
VISAS NOTIFICATION	11



IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC

Objet des prestations : Marché d'exploitation des installations thermiques et techniques des bâtiments de la communaux de la ville de Pont à Marcq (59)

Mode de passation et forme de marché : Marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert lancé en application des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Le Pouvoir Adjudicateur :

Ville de Pont à Marcq

Place du Bicentenaire

59710 PONT A MARCQ

Tél : 03 20 84 80 80 Fax 03 20 84 84 10

profil acheteur : <http://www-marchespublics.com>

Représentée par Monsieur Le Maire Daniel CAMBIER

Le Comptable assignataire des paiements : Mr le Trésorier payeur pour la VILLE DE PONT A MARCQ Centre Des Impôts - Pont à Marcq Trésor Public 94 Route Nationale 59710 Pont-à-Marcq

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics : Monsieur Le Maire de la Ville de Pont à Marcq

Ordonnateur : Monsieur Le Maire de la Ville de Pont à Marcq

Personne signataire du marché : Monsieur Le Maire Daniel CAMBIER

Origine du pouvoir de signature de la personne signataire du marché :

Délibération n° 8 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2017

Réservé pour la mention Nantissement ou Cession de créance



ARTICLE I - OBJET DU MARCHÉ

Le Marché qui est conclu avec le TITULAIRE dont l'offre a été retenue puis acceptée par la VILLE DE PONT A MARCQ,

Désigné ci-après par l'expression "La VILLE DE PONT A MARCQ", et dont le représentant légal est :

Monsieur Le Maire, Daniel Cambier

C'est un marché d'exploitation de thermique et technique des bâtiments communaux de la VILLE DE PONT A MARCQ.

L'offre a été établie sur la base :

- Des conditions économiques connues au mois de Mai 2018.
- Du présent acte d'engagement et ses annexes.
- Du cahier des Clauses Administratives Particulières.
- Du cahier des Clauses Techniques Particulières et de ses annexes.



ARTICLE II - CONTRACTANT

Je soussigné,

agissant au nom et pour le compte de la société :

au capital de :

ayant son Siège Social :

Immatriculée à l'INSEE

SIRET

Code A.P.E.

R.C. ou R.M.

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) et des documents qui y sont mentionnés,

et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés dans l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics.

M'engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux et fournitures dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie, toutefois si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de 120 jours (CENT VINGT JOURS) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de consultation.



ARTICLE III - PRIX

Les redevances pour l'ensemble des prestations et fournitures prévues au Marché sont fixées comme suit :

III-1 Montant total des prestations du marché de base (Annexe 1 AE) :

Total P1 total + P2 + P9 + P3 : _____ Euros HT _____ TVA 20% _____ Euros TTC

(en lettres en euros TTC)

III-1-1 P1 - Prestation de fourniture de combustible

P1/1 : Prix global du combustible réputé nécessaire pour assurer le chauffage des bâtiments concernés

Total P1/1 : _____ Euros HT _____ TVA 20% _____ Euros TTC

P1 : (en lettres en euros TTC)

P1/2 : Prix global du combustible réputé nécessaire pour assurer la production d'eau chaude sanitaire des bâtiments concernés

Total P1/2 : _____ Euros HT _____ TVA 20% _____ Euros TTC

P1 : (en lettres en euros TTC)

III-1-2 P2 - Prestations de maintenance

Redevance forfaitaire annuelle

P2 Prestations de maintenance, conduite, suivi, contrôle des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire en chaufferie.

Total P2 : _____ Euros HT _____ TVA 20% _____ Euros TTC

P2 : (en lettres en euros TTC)

P9 – Produits de traitement d'eau (sel)

P9 fourniture des produits de traitement d'eau vendus aux M3 (sur la base de la consommation indiquée en annexe n°3 à A.E)

Total P9 : _____ Euros HT _____ TVA 20% _____ Euros TTC

P9 : (en lettres en euros TTC)



Les indices de base pour les formules paramétriques :

Paramètre de révision	Valeurs Initiales Mai 2018
B1	
TICGN	
CTA	
ICHT-rev TS	
FSD1	
BT40	
PCIB	

ARTICLE IV - DELAI

Le marché prend effet le 1^{er} juillet 2018 et prendra fin le 30 juin 2021.

La reconduction est tacite pour une durée de 3 ans. Néanmoins, le Pouvoir Adjudicateur peut dénoncer le marché en faisant part de sa décision de non reconduction au titulaire, au moins six mois avant la fin du marché, soit avant le 1^{er} juin 2024.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction du marché.

ARTICLE V - PAIEMENTS

Le CLIENT se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

au nom de:

les références suivantes (R.I.B.) :

domiciliation :

code – banque :

guichet :

numéro banque :

clé :



ARTICLE VI - AVANCE

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante).

- OUI
 NON

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

ARTICLE VII – NOMENCLATURE

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV)

est :

Code principal : 50720000-8 Description : Services de réparation et d'entretien de chauffage central

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics, concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Le pouvoir Adjudicateur
Monsieur le Président

Le,

L'entreprise
Le,
Lu et accepté,

(Cachet et signature).



ANNEXES 1 à 4 : Décomposition des prestations par bâtiments

Le candidat proposera une décomposition des prestations par Bâtiments. La décomposition devra porter sur chacun des postes P1, P2, P9 et P3. (Suivant modèle joint tableau Excel)

ANNEXE 5 : Programme de renouvellement P3/2

Ce programme proposé par le Candidat devra faire apparaître obligatoirement le matériel concerné, la date prévisionnelle de remplacement, le montant pièces et main d'œuvre nécessaire au remplacement et ceci sur la durée du contrat. (Suivant modèle joint Annexe 5 tableau Excel)

Il sera établi par Bâtiments

Important

Ce tableau doit reprendre la globalité du matériel couvert par la garantie total et chiffré (qu'il soit ou non prévu en remplacement sur la durée du marché)

Toute offre ne comprenant pas la globalité du matériel chiffré verra sa note technique non attribué d'un bonus de 2 points.



VISAS NOTIFICATION

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A _____ le _____

Le pouvoir Adjudicateur

Date de réception au contrôle de légalité :

Notification du Marché le _____ valant date d'effet du marché

Le Titulaire du marché,